

Alors que les derniers mois laissaient espérer qu'un nouveau projet d'établissement allait permettre à l'INRP d'enfin pouvoir repartir sur une nouvelle dynamique, les derniers jours de juin ont vu s'accumuler des perspectives alarmantes. D'ici quelques mois, il est envisageable que l'Institut National de Recherche Pédagogique soit purement rayé de la carte et ses ressources abandonnées, au nom de la rigueur budgétaire.

Les personnels interpellent directement le ministre :

« il y a quelques mois, ouvrant un séminaire scientifique à l'INRP, vous donniez le signe de l'importance de l'Institut pour l'Ecole et la Nation. Serez-vous le ministre qui fera disparaître plus d'un siècle d'investissement de la République dans la recherche en éducation ? »

*Document produit par
l'Intersyndicale de l'INRP
(FSU, SGEN, UNSA, CGT)*

Institut National de Recherche Pédagogique : chronique d'une mort annoncée ?

1. De qui dépend l'INRP ?

Actuellement, l'INRP est un établissement public à caractère administratif (EPA), sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ses missions sont définies dans le Code de l'Éducation :

- effectuer, en tant que centre de recherche, des travaux portant sur les méthodes éducatives, en association avec les personnels participant à l'éducation et en liaison avec d'autres établissements, notamment les instituts universitaires de formation des maîtres, ou avec d'autres organismes de recherche, au plan national et international ;
- réunir et diffuser les résultats de la recherche en éducation au profit de la communauté éducative ;
- signaler les thèmes de recherche prioritaires, assurer une veille scientifique ;
- assurer la conservation et le développement des collections muséographiques et bibliographiques.

La lettre de mission du nouveau directeur (Jacques Moret) précise : *« Le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont la volonté de doter notre pays d'un outil de dimension internationale qui puisse couvrir les champs disciplinaires et assurer les problématiques interdisciplinaires des sciences de l'éducation. »* (19/11/2009)

2. Que fait-on à l'INRP ?

Implantés à Lyon, Paris, Rouen, Marseille, les personnels de l'INRP travaillent dans différents services : veille scientifique et technologique, éducation prioritaire et illettrisme,

formation de formateurs, éditions, secteur international, bibliothèque, musée national de l'Éducation (Rouen) et autres services d'appui à la recherche (communication, logistique, veille juridique, affaires financières et juridiques, etc.). Des équipes de recherche travaillent dans des domaines variés : enseignement des sciences, connaissance du travail enseignant, mathématiques, langage, histoire, nouvelles technologies, français et littérature, politiques publiques d'éducation, sociologie. Plusieurs programmes transversaux produisent des ressources reconnues (formation des jeunes enseignants, politiques publiques, socle commun, technologies de l'information...).

3. Pour qui travaille l'INRP ?

L'INRP doit produire des ressources et des expertises en direction de plusieurs pôles :

- la **recherche** universitaire : les UMR de l'INRP sont expertisées par l'AE-RES, comme tous les établissements d'enseignement supérieur. L'INRP contribue à animer et coordonner les travaux des équipes de recherche, en France et à l'international ;
- les **institutions** de l'Éducation nationale (ministère, rectorats) : l'INRP répond à des commandes publiques, produit des expertises, vient en appui pour le pilotage pédagogique et la formation dans les académies ;
- les **formateurs** : par ses ressources (éditions, formations, colloques), il diffuse les savoirs en éducation en articulant recherche et formation ;
- les **acteurs** de terrain : par les outils, ressources, informations qu'il produit, il est un des acteurs de la formation continue des enseignants.

4. Qui travaille à l'INRP ?

Des enseignants-chercheurs (universitaires), des enseignants du premier et second degré détachés pour quatre ans, des enseignants associés travaillant en établissement scolaire, des vacataires, des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, et des professionnels contribuant à la vie de l'institut au quotidien (services informatiques, personnels administratifs, personnel d'entretien et de service).

5. INRP : combien de divisions ?

	Emplois budgétaires	Réellement affectés
Universitaires, chercheurs	40	28
Professeurs d'école	5	5
Enseignants du seconde degré	35	34
ITRF	93	89
Bibliothèque et documentation	30	28
Administratif et service	60	51
Total	258	220

Répartition sur les sites :
Lyon (164), Rouen (30), Paris (29), Marseille (8)
Contractuels :
technique (6), bibliothèque (1), administratif (10).
Evolution des effectifs :
231 personnes en juin 2010, 292 en 2007.

6. Quel est l'état des forces et faiblesses de l'INRP ?

Il serait malvenu de prétendre que l'INRP répond totalement à l'ensemble de ses missions et aux attentes de ses interlocuteurs (voir 3). Depuis sa délocalisation à Lyon, le pilotage de l'INRP par ses tutelles a été souvent incohérent. Certaines disciplines sont faiblement représentées (psychologie notamment), la recherche sur le premier degré insuffisante (notamment du fait de ne pouvoir rémunérer des enseignants associés de ce niveau). Mais dans plusieurs domaines de recherche et d'ingénierie (sciences, TICE, veille scientifique, éducation prioritaire, formation de formateurs, éditions scientifiques), ses résultats et res-

sources sont reconnus. Le musée de Rouen et la bibliothèque ont rassemblé des fonds patrimoniaux de tout premier plan.

7. En quoi l'INRP peut être utile à ses tutelles ?

Étant donné l'actuelle dispersion du champ éducatif en France, l'INRP est la structure qui peut permettre de fédérer les recherches et ressources en éducation. Il a besoin d'un pilotage affirmé qui permette :

- d'anticiper les priorités de recherche à partir des questions vives en éducation et des commandes publiques ;
- de structurer le travail des équipes de recherche en éducation, éparpillées sur le territoire français, pour permettre de valoriser et de dynamiser leur travail ;
- d'articuler le travail entre recherche, terrain, pilotage, politiques publiques,
- de renforcer ses partenariats en France et à l'international.

8. Exemples concrets :

- a) une plate-forme en ligne destinée à la formation des nouveaux enseignants. Ce travail est possible grâce au recul de plusieurs années d'un séminaire regroupant plusieurs équipes universitaires travaillant sur les enseignants débutants, un réseau de proximité en liaison avec les formateurs des académies et un service informatique performant ;
- b) des formations de formateurs qui rassemblent toute l'année des enseignants de terrain, des formateurs, des inspecteurs, des universitaires, qui permettent de nouer des collaborations en académie ;
- c) des expertises pouvant aider les acteurs des politiques publiques dans la mise en œuvre des réformes (accompagnement personnalisé, internat, carte scolaire...), soit par des séminaires nationaux soit par des interventions dans les rectorats ;
- d) une veille informationnelle en ligne, des dossiers de synthèses reconnus internationalement.

9. Quelles menaces immédiates sur l'INRP ?

La perspective de l'intégration dans l'École normale supérieure de Lyon se dessine de plus en plus précisément. Le risque est le désengagement, à très court terme (fin 2010 ou sept. 2011), des moyens mis à disposition par le MEN, en emplois et en budget (enseignants détachés, enseignants associés). Ce serait la disparition à court terme des moyens de fonctionnement de l'INRP et de ce qui fait sa spécificité.

10. Quelles réponses attendues des tutelles ?

Quel que soit le scénario retenu, le point essentiel concerne la question des moyens mis à disposition de l'institut pour qu'il puisse poursuivre et développer ses missions. La question cruciale, sur laquelle nous ne parvenons pas à avoir des réponses, est celle de l'engagement des tutelles.

Dans les jours à venir, nous exigeons des ministères des réponses précises aux questions suivantes :

- le ministère de l'Éducation nationale a-t-il décidé de se priver d'un institut national capable d'accomplir les missions dont la communauté éducative a besoin (recherche, expertise, ressources, formation) ?
- le ministère de l'Enseignement supérieur est-il décidé à renvoyer vers les seuls établissements d'enseignement supérieur la recherche en éducation ?
- au-delà du gel actuel des recrutements, a-t-il été décidé de supprimer les emplois aujourd'hui affectés à l'INRP, et par quel stratagème, y compris l'intégration par l'École Normale Supérieure ?

Les sections syndicales de l'INRP s'adressent aujourd'hui à leurs directions nationales pour obtenir dans les prochains jours une entrevue au ministère pour avoir dès que possible des réponses à ces questions urgentes.